

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, les vingt juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BONZAC, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARQUEST, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2024

PRESENTS (12) : DARQUEST Jean-Luc - BASSET François - LACAZE Bruno - FLORAS Pierre, MUNOZ Karine, Laurent VIDAL, BEGUIN Gilles, SEILLERY Benoît, LETERME Jean-Luc - REYGADE Nelly - Julie BASSET, IRDEL Annick,

EXCUSES (2) : Cindy Nebout pouvoir à Benoît SEILLERY, Nathalie NOEL pouvoir à Annick IRDEL,

ABSENTS (1) : LARAPIDIE Éric

Secrétaire de séance : Jean-Luc LETERME

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

DELIBERATION 2024-06-01 **Travaux Voirie 2024**

Monsieur le maire rappelle la nécessité de réaliser des travaux de réfections du trottoir au niveau du giratoire et d'installation de poteaux sur le bord du giratoire afin d'empêcher les véhicules de se garer. Il indique également que les travaux de sécurisation de la voie communale n°4 nécessite l'installation d'un 4^{ème} dos d'âne :

Monsieur le maire fait part des devis suivants :

- Devis de la société BOUIJAUD pour l'entretien du trottoir au niveau du giratoire pour un montant de 3600 € TTC.
- Devis de la société BOUIJAUD dans le cadre de l'aménagement sécuritaire pour un montant de 5760 € TTC.
- Devis de la société CHALLENGER dans le cadre de l'achat de poteaux pour un montant de 778.80 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'imputation des dépenses suivantes au budget 2024 comme suit :

- article 2151, opération 102 pour un montant de 5760 € et de 778.80 € (Devis BOUIJAUD et CHALLENGER) pour un montant global de 6538.80 € TTC.
- article 615231 pour le devis de point à temps de 3600 € TTC (Devis BOUIJAUD)

VOTE A L'UNANIMITE

Nombre de votants : 14

Votes POUR : 14

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

**Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus.**

DELIBERATION 2024-06-02

PRIX DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE RENTREE 2024

Au regard de l'inflation actuelle et à venir, le conseil municipal a décidé pour une faible augmentation qui ne compense pas le taux d'inflation et donc les charges induites à la cantine. En s'appuyant sur la réflexion du conseil, Monsieur le Maire propose la nouvelle tarification suivante qui représente une augmentation de 10 centimes par repas à savoir :

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

Après un long échange entre les conseillers sur la nécessité de tenir compte de l'évolution des coûts exceptionnels principalement d'énergies et de matières premières mais aussi de limiter les dépenses des familles il est décidé d'augmenter les tarifs de la cantine municipale à hauteur de 15 centimes par repas soit :

- 2.65 € pour les enfants dont les parents sont contribuables sur la commune de Bonzac et participent ainsi à l'équilibre financier du service.
- 3.65 € pour les enfants dont les parents ne sont pas contribuables sur la commune
- 6.25 € pour les adultes

Nombre de votants : 14

Votes POUR : 12

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 2

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus.

DELIBERATION 2024-06-03

TARIFS GARDERIE MUNICIPALE RENTREE 2024

Monsieur le Maire présente le bilan financier de la garderie municipale de l'année écoulée. Il propose d'augmenter les tarifs afin de prendre en compte l'inflation et de l'augmentation des coûts de l'énergie.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- Pour les mêmes motifs mais concernant les coûts principalement axés sur les frais de personnels et les coûts d'énergies, il est décidé d'augmenter les prix de la garderie municipale de 15 centimes soit :

Désignation	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Garderie matin ou soir	1.85 €	1.65 €	1.55 €
Garderie matin et soir	3.20 €	2.90 €	2.35 €

Pour les enfants dont les parents sont contribuables sur la commune de Bonzac et participent ainsi à l'équilibre financier du service.

- **D'augmenter** les prix de la garderie municipale de 15 centimes :

Désignation	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Garderie matin ou soir	2.90	2.65	2.55
Garderie matin et soir	4.20	3.90	3.40

Pour les enfants dont les parents ne sont pas contribuables sur la commune de Bonzac et ne participent pas à l'équilibre financier du service.

Nombre de votants : 14

Votes POUR : 12

Votes CONTRE : 0
Abstentions : 2

**Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus.**

Questions diverses :

- Composition des bureaux de vote pour les législatives :

30/06/2024 =Président JLL

8H-1130	11.30-15	15-18
Cindy, Annick, Bruno	Pierre, Julie, Gilles	Natalie, Nelly, benoit

7/07/2024 : Président JLD

8H-1130	11.30-15	15-18
Laurent, Didier, Dominique Basset	Bruno, Cindy, Karine (à confirmer)	Gilles, Brigitte Beguin, Benoit (à confirmer) Pierre

- Mise en place d'un nouveau transport de la dionysette passant par Bonzac. Comment communiquer au mieux cette nouvelle possibilité ? repas des aînés le mercredi ? affichage arrêts de bus ? nécessité de demander à la Cali d'avoir des flyers supplémentaires.
- La Cali a passé une convention avec 3 mutuelles dont La mutuelle familiale, Aésio et pavillon de la mutualité. Faire passer l'information et/ou voir avec La Cali. Certaines mutuelles assureront une permanence afin de renseigner les personnes individuellement.
- Proposition de nouvelles modalités d'élaboration du journal proposé par la commission communication : nouveau format, passe par un sous-traitant pour la mise en page, 1 seule Edition par an au lieu de deux + une lettre info, passer de 40 pages à 25, écriture ligne éditoriale en début d'année, utilisation d'un logiciel adapté. L'ensemble du conseil valide cette proposition.
- Cela ne résout pas pour autant la difficulté à obtenir en temps utile les informations, de diffuser auprès des médias les manifestations qui se déroulent à Bonzac. La commission communication va se réunir à nouveau pour étudier un plan de communication intégrant l'ensemble des outils utilisables, la répartition des informations par outils, le qui fait quoi et à quel moment.
- Concernant l'agrandissement de l'atelier il est maintenant fait obligation de passer par un architecte et de faire faire une étude de sol. Des devis sont en cours en tenant compte de ces impératifs.
- La CCSO intervient actuellement à l'église puis s'occuperont ensuite de la mairie concernant les dégâts intervenus lors de l'épisode de grêle de juin 2022.
- Des contacts sont pris pour l'installation d'ombrières et de panneaux photovoltaïques afin de réduire note consommation et/ou d'en tirer une ressource financière.

La séance est levée à 21h30

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-Luc LETERME

Jean-Luc DARQUEST

